

COORDONNÉES IMPORTANTES.....	3
HEURES DE LA SALLE D’EXPOSITION	4
INFORMATIONS SUR LE LIEU	4
DÉTAILS DES KIOSQUES.....	5
ESPACE 6’ X 6’.....	5
ESPACE 8’ X 8’.....	5
PROCÉDURE RELATIVE AU MONTAGE.....	5
HEURES DE MONTAGE	5
LIVRAISONS ET ENVOIS	5
SERVICE DE COURTAGE EN DOUANE ET DE TRANSPORT	5
INSCRIPTION	6
CHARIOTS, DIABLES ET TRANSPALETTES	6
VÉHICULES À L’INTÉRIEUR DE LA SALLE D’EXPOSITION	6
PRÉSENCE D’ENFANTS DANS LA SALLE D’EXPOSITION PENDANT LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE	6
ENTREPOSAGE.....	7
STATIONNEMENT.....	7
RÈGLES RELATIVES AUX KIOSQUES	7
RÈGLES GÉNÉRALES.....	7
HAUTEUR ET AFFICHES	8
ESPACE ATTRIBUÉ.....	8
CONTREBANDE ET PLAGIAT	8
SÉCURITÉ-INCENDIE.....	8
CIGARETTE ET CANNABIS.....	8
URGENCES MÉDICALES	9
PROPRETÉ.....	9
MARCHANDISE DESTINÉE À UNE CLIENTÈLE ADULTE (18 ANS ET PLUS)	9
DRONES	9
RÈGLEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE SACS DE PLASTIQUE (16-051)	10
POLITIQUE RELATIVE AUX ARMES.....	10
SERVICES ALIMENTAIRES.....	10
FOURNISSEURS DE SERVICES.....	11

SOURCE ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE, SUSPENSION DE BANNIÈRES, PLOMBERIE, NETTOYAGE DE KIOSQUE, MANUTENTION, SERVICES DE SÉCURITÉ, ACCÈS INTERNET ET SERVICES DE TÉLÉPHONE	11
MEUBLES ET DÉCORATION	11
PROCÉDURE RELATIVE AU DÉMONTAGE.....	12
HEURES DE DÉMONTAGE	12
PROCÉDURE RELATIVE AU DÉMONTAGE.....	12
ANNEXE A	13

COORDONNÉES IMPORTANTES

Salle d'exposition
Demandes générales

expo@montrealcomiccon.com
info@montrealcomiccon.com

PAGE DES EXPOSANTS

<https://www.montrealcomiccon.com/exposants/>

LIEU DE L'ÉVÉNEMENT

Palais des congrès
200 Viger Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1X7

SERVICE DE COURTAGE EN DOUANE ET DE TRANSPORT

Beyond Borders
Rob Parr
Director of Operations
416-771-4065
rob@beyond-borderslc.com

SERVICES AUX EXPOSANTS : NETTOYAGE, SUSPENSION DE BANNIÈRES, ÉLECTRICITÉ, ETC.

<https://congresmtl.com/services/commander-des-services/>

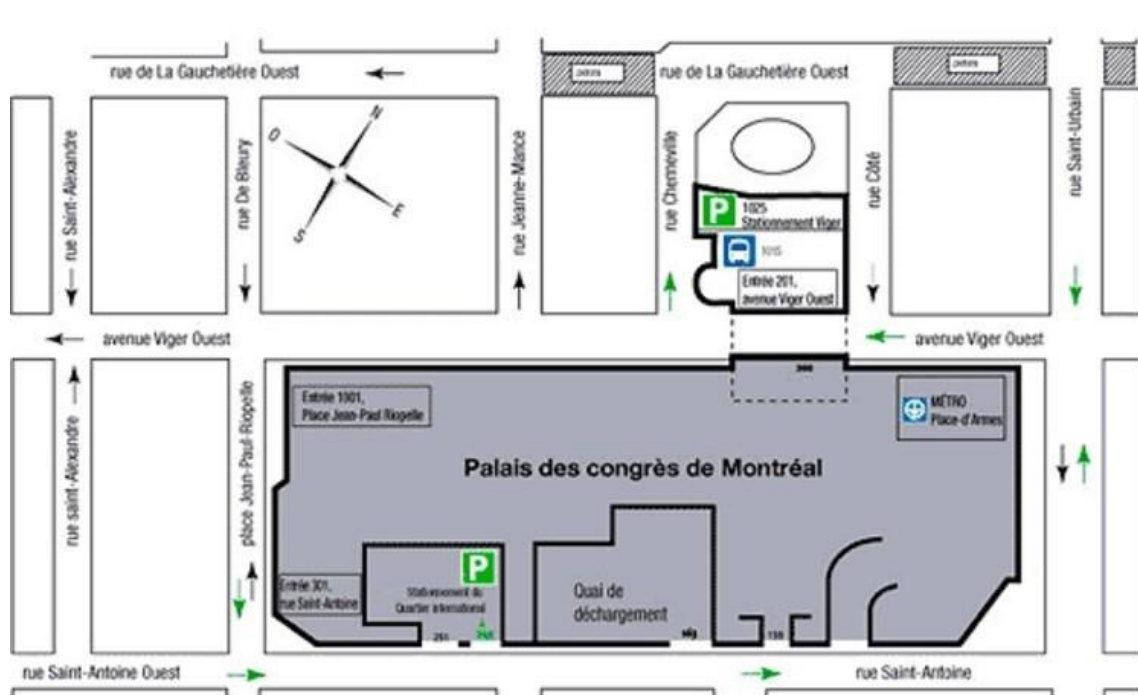
MEUBLES ET DÉCORATION

(à déterminer)

HEURES DE LA SALLE D'EXPOSITION

	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Accès aux quais	13 h à 20 h 30	8 h à 9 h 30	17 h à 21 h
Montage	13 h à 21 h	8 h à 9 h 30	-
Remise en place – matin	-		9 h à 10 h 00
Heures d'ouverture	-	10 h à 18 h 30	10 h à 17 h
Remise en place – soirée	-	18 h 30 à 19 h	-
Démontage	-	-	17 h à 21 h

INFORMATIONS SUR LE LIEU



Quais de chargement :
 163, rue Saint-Antoine Ouest
 Montréal (Québec)
 H2Z 1X8

DÉTAILS DES KIOSQUES

ESPACE 6' X 6'

Chaque kiosque d'artiste fait 6 pi sur 6 pi et vient avec le matériel suivant :

- une (1) table de 6 pi de longueur, de 30 po de hauteur et de 24 ou de 30 po de largeur;
- deux (2) chaises

ESPACE 8' X 8'

Chaque kiosque d'exposant fait 8 pi sur 8 pi et vient avec le matériel suivant :

- une (1) table de 8 pi de longueur, de 30 po de hauteur et de 24 ou de 30 po de largeur;
- deux (2) chaises

PROCÉDURE RELATIVE AU MONTAGE

HEURES DE MONTAGE

VENDREDI	13 h à 21 h
SAMEDI	8 h à 9 h 30

LIVRAISONS ET ENVOIS

Les palettes, les caisses et les boîtes doivent toutes porter le nom de l'exposant, le numéro de son kiosque, le nom de la personne-ressource et le nom de l'événement (*voir l'exemple d'étiquette d'expédition à l'annexe A*). Tous les envois doivent être effectués pendant les périodes de montage et un représentant de l'exposant doit être sur place au kiosque pour les recevoir. **Nous n'accepterons aucun colis livré à votre nom.**

Si aucun représentant n'est présent au moment de la livraison ou que cette dernière arrive avant ou après la période de montage ou que le colis ne porte pas les bons renseignements, ce dernier sera retourné.

Les exposants doivent faire en sorte que leurs palettes soient bien emballées et empilées. Si une palette mal emballée laisse échapper son contenu pendant l'expédition, endommagement de la marchandise ou cause une blessure, le propriétaire de la palette sera tenu responsable des pertes et dommages. De plus, si une palette se brise et que l'exposant n'est pas dans le bâtiment au moment de l'incident, ce dernier sera tout de même entièrement responsable du coût de remplacement et de déplacement de la palette.

SERVICE DE COURTAGE EN DOUANE ET DE TRANSPORT

Si vous venez de l'extérieur du Canada et devez importer de la marchandise au pays, nous sommes fiers de faire affaire avec Beyond Borders, entreprise qui offre des services de transport et de douanes :

Beyond Borders
Rob Parr
Director of Operations
416-771-4065
rob@beyond-borderslc.com

INSCRIPTION

Les services aux exposants auront au quai de chargement (2^e niveau). Pour cet événement, des bracelets seront distribués au lieu des badges, et ce sans frais. Des bracelets supplémentaires peuvent être demandés au besoin durant l'inscription.

CHARIOTS, DIABLES ET TRANSPALETTES

Nous encourageons les exposants à amener leur propre équipement. Notez que ce type d'équipement doit être utilisé exclusivement dans la salle d'exposition et dans la zone des quais de chargement. Il y a un nombre de chariots disponibles au Centre des congrès, mais nous disposons d'un nombre limité. Nous fonctionnons selon le mode du premier arrivé, premier servi.

Veuillez noter que les chariots, les diables et les transpalettes ne seront **PAS** permis dans la salle d'exposition à partir d'une demi-heure avant l'ouverture de la salle jusqu'à sa fermeture.

VÉHICULES À L'INTÉRIEUR DE LA SALLE D'EXPOSITION

Tout véhicule ou toute machine à l'intérieur du Palais des congrès qui possède un moteur à combustion interne ne peut contenir plus du quart de son réservoir en essence. Les batteries et les systèmes d'allumage doivent être débranchés en tout temps, et les clés de contact doivent être remises aux services de sécurité.

Le couvercle des réservoirs à essence de tout véhicule ou de toute machine doit être muni d'un dispositif de verrouillage. S'il est impossible de le verrouiller, il faut poser du ruban adhésif de manière qu'il reste solidement fermé et qu'on ne puisse accéder facilement au réservoir. Il faut placer des toiles protectrices imperméables sous les véhicules ainsi que des cales sous les pneus pour les empêcher de rouler.

Une heure de montage doit être convenue avant l'événement avec l'équipe des services aux exposants afin de faciliter la circulation des véhicules. Pendant les heures de montage et de démontage, les exposants venant en voiture doivent attendre qu'un responsable de la salle d'exposition les escorte du quai à leur espace puis à la sortie, et ce, afin de réduire les risques d'endommagement de leur véhicule. En raison du fort achalandage au quai, les véhicules ne pourront quitter avant 20 h le dimanche.

PRÉSENCE D'ENFANTS DANS LA SALLE D'EXPOSITION PENDANT LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE

Conformément aux règles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés dans la salle d'exposition pendant les heures de montage et de démontage.

Les enfants accompagnant un exposant auront accès à la salle d'exposition une fois la salle ouverte s'ils sont en tout temps sous la supervision directe de l'exposant responsable.

Si un exposant amène un enfant avec lui pendant les heures de montage et de démontage, il ne pourra pas aménager son espace à ce moment.

ENTREPOSAGE

Les exposants qui veulent garder leurs boîtes doivent les empiler sur une palette et se procurer un autocollant à cet effet du comptoir des services aux exposants. **Des frais de 40 \$ sont imposés par autocollant, à raison d'un autocollant par palette.** La palette doit être emballée. Le code d'incendie empêche le stockage des boîtes vides dans votre kiosque. Vous devez les jeter ou les stocker sur une palette. Le Palais des congrès s'occupera d'entreposer les palettes emballées et de les rapporter à votre kiosque au moment du démontage.

STATIONNEMENT

Le stationnement n'est **PAS** inclus pour les exposants. Vous trouverez des aires de stationnement près du Palais des congrès de Montréal, dont deux qui y sont directement liés.

RÈGLES RELATIVES AUX KIOSQUES

RÈGLES GÉNÉRALES

Durant l'événement, toutes les tables et les allées doivent être dégagées (pas de boîtes, de déchets ou de présentoirs).

Tous les exposants doivent faire attention de ne pas endommager le plancher avec les tables et les présentoirs. Rien ne doit être collé aux murs de l'établissement avec du ruban adhésif.

Seuls les trois rubans adhésifs suivants peuvent être utilisés sur le plancher du Palais des congrès : Polyken 105c LPDE, Scapa 274004 et DC-W002A. Veuillez aussi noter que tout ruban utilisé doit être retiré avant la fin de l'événement, sinon l'exposant devra en assumer les frais d'enlèvement.

Il revient aux exposants d'assurer la sûreté (soit veiller à ce qu'aucune structure ne tombe en aucun temps) et la propreté de leur kiosque. Le personnel de la salle d'exposition pourrait exiger que les montages soient plus solides s'il croit que le kiosque n'est pas sécuritaire. Si l'exposant ne collabore pas, le personnel aura le droit de retirer les montages.

Les articles fortement parfumés sont interdits, que ce soit pour la vente ou sur les présentoirs; y compris les sels de bain, les potpourris, l'encens, les chandelles, les désodorisants, etc. Les articles parfumés doivent être emballés.

HAUTEUR ET AFFICHES

Toute bannière ou affiche dans un kiosque ne doit avoir qu'un seul côté. La hauteur des kiosques ne doit pas dépasser 8 pieds. Des exceptions peuvent être autorisées au cas par cas. Tout exposant qui ne respecte pas la hauteur maximale devra démonter la portion qui dépasse 8 pieds.

ESPACE ATTRIBUÉ

L'exposant peut utiliser l'espace à sa guise, mais il ne peut dépasser les dimensions accordées. Chaque espace est délimité par une marque sur le plancher. Tous les éléments de votre aménagement, y compris vos tables, doivent se trouver dans l'espace attribué.

Un membre du personnel du Comiccon demandera aux exposants qui empiètent sur l'espace d'un exposant voisin ou sur une allée de déplacer leur aménagement à l'intérieur des limites de leur espace.

CONTREBANDE ET PLAGIAT

Le Comiccon de Montréal et Major Comics interdisent formellement la vente de marchandise non autorisée ou de contrebande. La vente ou la présentation de marchandises auxquelles sont rattachés des droits ne sont permises que si le titulaire des droits a donné son approbation et que la vente et la présentation ne contreviennent pas aux lois sur le droit d'auteur. L'exposant qui participe au Comiccon de Montréal doit accepter ces règles; dans le cas contraire, on l'expulsera de l'événement sans remboursement et on pourrait le bannir des éditions futures. Tout exposant surpris à vendre une telle marchandise s'expose à des poursuites.

Veuillez noter que la vente d'art créé à partir d'intelligence artificielle est strictement interdite.

SÉCURITÉ-INCENDIE

Les kiosques doivent se conformer au code d'incendie de la Ville de Montréal et peuvent subir une inspection par le chef du service des incendies de la Ville. Aucune partie d'un kiosque ou d'un présentoir ne peut bloquer ou recouvrir les allées ainsi que l'accès aux portes, aux extincteurs, aux tuyaux d'incendie, aux alarmes d'incendie ou à tout élément connexe.

Aux fins de sécurité, nous interdisons l'utilisation de feu, de flammes et de sources de chaleur dans la salle d'exposition. Cela comprend les chandelles, les bougies chauffe-plat, les lance-flammes, les générateurs individuels, les torches, les briquets, les fusées, les feux d'artifice, les cierges merveilleux, les torches tiki, les briquets à silex, etc.

CIGARETTE ET CANNABIS

Il est interdit de fumer des cigarettes ordinaires ou électroniques à l'intérieur du Palais des congrès de Montréal. Il est également interdit de consommer du Cannabis.

Les exposants qui désirent fumer doivent se rendre à l'extérieur de l'édifice. Les distances exigées par la loi doivent être respectées en tout temps.

URGENCES MÉDICALES

Les exposants doivent signaler tout accident et toute blessure aux services aux exposants le plus tôt possible.

S'il faut l'intervention de services médicaux et qu'il n'est pas possible pour l'exposant de se rendre au bureau des services aux exposants, il doit communiquer avec un membre du personnel du Comiccon pour lui dire de demander de l'aide aux services aux exposants. Les services aux exposants dépêcheront l'équipe médicale du Comiccon de Montréal sur les lieux de l'urgence. L'équipe médicale possède l'équipement nécessaire pour traiter tous les types d'urgences médicales.

L'équipe médicale évaluera la situation et communiquera avec le service d'urgence 911 au besoin. Les exposants ne doivent pas composer le 911 de leur propre chef en raison des exigences à respecter dans le bâtiment lorsque des services d'urgence sont dépêchés sur place.

PROPRETÉ

Les exposants doivent assurer la propreté de leur kiosque À TOUT MOMENT pendant l'événement et le démontage.

La salle d'exposition sera nettoyée chaque soir après la fermeture. Les boîtes vides qui se trouveront dans les allées (même pendant les heures de montage) seront jetées.

Les exposants sont responsables de tout dommage causé à la propriété du Palais des congrès de Montréal ou du Comiccon de Montréal et recevront une facture correspondant au coût des réparations ou du remplacement de ce qui a été endommagé.

MARCHANDISE DESTINÉE À UNE CLIENTÈLE ADULTE (18 ANS ET PLUS)

Les exposants NE PEUVENT PAS distribuer ou vendre du matériel de catégorie adulte à quiconque ayant moins de 18 ans. Tout article de catégorie adulte doit être laissé derrière le comptoir, et il est interdit d'afficher de la nudité ou du contenu sexuel.

DRONES

Il est strictement interdit de faire voler des drones au Comiccon de Montréal. Les exposants qui se feront prendre lors de l'événement seront avertis et devront ranger le drone. Advenant que l'exposant se fasse prendre de nouveau, nous demanderons à ce que le drone quitte les lieux. Il est possible que l'exposant ait à quitter le Comiccon lui aussi.

Veuillez noter que vous pouvez vendre des drones, mais n'oubliez pas d'aviser vos clients qu'il est interdit de les faire voler à l'intérieur de l'édifice. Nous confisquerons le drone de tout participant coupable d'en faire voler un.

RÈGLEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE SACS DE PLASTIQUE (16-051)

Conformément au nouveau règlement de la Ville de Montréal, certains sacs d'emplettes composés de plastique sont interdits sur l'île de Montréal. Ce règlement s'applique à tous les établissements dont la vente d'articles de détail constitue l'activité principale.

Sacs interdits

Sacs d'emplettes de plastique conventionnel (épaisseur inférieure à 50 microns)

Sacs d'emplettes oxo-dégradables, oxo-fragmentables ou biodégradables, quelle que soit leur épaisseur

Sacs non visés par le règlement

Sacs en plastique utilisés exclusivement pour transporter des denrées alimentaires jusqu'à la caisse d'un commerce de détail ou pour les protéger, à des fins d'hygiène, d'un contact direct avec d'autres articles (fruits, légumes, noix, friandises en vrac, aliments préparés, viande, poisson, pain, produits laitiers, etc.)

Si vous avez des questions à propos de ce règlement, veuillez communiquer avec la Ville de Montréal à sacs@ville.montreal.qc.ca.

POLITIQUE RELATIVE AUX ARMES

Si un exposant a l'intention de présenter ou de vendre des armes, des armures ou des accessoires, il doit obtenir l'approbation des services aux exposants. Des politiques et des procédures ont été établies pour indiquer quels articles sont autorisés aux fins de présentation ou de vente. Nous demanderons également à l'exposant d'afficher une pancarte fournie par le Comiccon, à un endroit bien visible à l'intérieur de son espace, en guise de preuve qu'il est autorisé à vendre des armes, des armures ou des accessoires. La pancarte indiquera aussi que la vente d'armes telles que des épées en métal et des couteaux est strictement interdite aux personnes âgées de moins de 18 ans. La pancarte fournie par le Comiccon doit être retournée après l'événement.

Les exposants doivent signer une entente et accepter de se conformer à toutes les politiques et directives du Comiccon de Montréal, ainsi qu'aux lois canadiennes en vigueur **avant** l'événement.

Si un exposant est surpris à vendre des armes sans avoir signé l'entente ou sans avoir posé la pancarte obligatoire dans son espace, il devra retirer la marchandise de son kiosque, et s'il ne se conforme toujours pas au règlement, il pourrait être expulsé de l'événement.

SERVICES ALIMENTAIRES

La vente, la distribution et la consommation d'aliments et de boissons au Palais des congrès reviennent **exclusivement** à Maestro Culinaire.

Toute promotion, distribution ou vente d'aliments ou de boissons par un exposant est interdite en raison de l'entente d'exclusivité avec le traiteur du Palais des congrès. Pour obtenir une autorisation spéciale, vous devez communiquer avec Maestro Culinaire **avant** l'événement :

Noémie Pilon
Maestro Culinaire
noemie.pilon@maestroculinaire.ca

Veuillez envoyer une copie de l'autorisation reçue à expo@montrealcomiccon.com.

Les exposants devront afficher dans un endroit bien visible à l'intérieur de leur espace une pancarte fournie par le Comiccon prouvant qu'ils ont l'autorisation de vendre des aliments et des boissons.

Nous remettons une pancarte uniquement aux exposants qui nous auront soumis une copie de leur autorisation. Si un exposant est surpris à vendre des aliments et des boissons sans avoir obtenu l'autorisation écrite de Maestro Culinaire et sans afficher une pancarte, il devra retirer la marchandise de son kiosque, et s'il ne se conforme toujours pas au règlement, il pourrait être expulsé de l'événement.

Les exposants qui souhaitent faire livrer de la nourriture par Maestro Culinaire à leur kiosque pendant l'événement peuvent se procurer un formulaire de commande au bureau des services aux exposants.

FOURNISSEURS DE SERVICES

SOURCE ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE, SUSPENSION DE BANNIÈRES, PLOMBERIE, NETTOYAGE DE KIOSQUE, MANUTENTION, SERVICES DE SÉCURITÉ, ACCÈS INTERNET ET SERVICES DE TÉLÉPHONE

Les services ci-dessus sont assurés directement par le Palais des congrès de Montréal. Vous pouvez acheter des services en visitant le site Web du Palais :

<https://congresmtl.com/services/commander-des-services/>

Profitez du tarif réservation anticipé en commandant en ligne avant le 21 novembre 2024!

Voici les coordonnées à utiliser pour acheminer toute question relative au portail et aux services qui y sont liés cse@congresmtl.com.

MEUBLES ET DÉCORATION

Voici les coordonnées à utiliser si vous avez besoin de tables, de chaises, de tapis ou d'autres pièces d'ameublement qui ne sont pas offerts par l'événement :

(à déterminer)

PROCÉDURE RELATIVE AU DÉMONTAGE

HEURES DE DÉMONTAGE

DIMANCHE	17 h à 21 h
----------	-------------

PROCÉDURE RELATIVE AU DÉMONTAGE

Nous recommandons aux exposants qui peuvent transporter leurs marchandises à la main d'utiliser l'entrée principale et de marcher jusqu'à l'endroit où est garé leur véhicule au lieu d'apporter ce dernier aux quais pour le démontage.

Le démontage des kiosques dans la salle d'exposition ne peut pas commencer avant 17 h le dimanche.

S'il survient une urgence obligeant un exposant à démonter son kiosque avant la période prévue, ce dernier doit solliciter l'approbation du directeur de la salle d'exposition pour obtenir les directives à suivre et l'autorisation spéciale nécessaire.

Tout exposant qui décide de garder de la marchandise ou des boîtes en surplus dans son véhicule doit en faire part aux services aux exposants afin qu'on planifie un moment pour l'accès aux quais.

Étant donné la durée limitée pendant laquelle les véhicules peuvent rester aux quais (30 minutes), les exposants doivent tout emballer et démonter avant d'obtenir un chariot et d'apporter leur véhicule au quai. L'équipe du personnel de la salle d'exposition remettra un billet aux exposants leur permettant d'obtenir un chariot et d'accéder aux quais. Le personnel de la salle d'exposition peut être identifié par des vestes de visibilité orange.

Afin d'obtenir un accès aux quais avec votre véhicule, vous devez vous procurer un billet bleu auprès du personnel de la salle d'exposition, près de la cage où se trouvent les chariots. **Si vous n'avez pas ce billet en main et que votre véhicule se trouve déjà dans la file d'attente, vous n'aurez pas accès aux quais.**

Tous les exposants doivent démonter leur kiosque et faire sortir leur marchandise de la salle d'exposition au plus tard à 22 h le dimanche, sans quoi des frais supplémentaires seront facturés.

ANNEXE A

EXEMPLE D'ÉTIQUETTE

Nom de l'expéditeur Adresse N° de téléphone N° de télécopieur Nombre de boîtes Transporteur Nom et n° de téléphone du courtier en douane NOM DE L'EXPOSANT : A/s du Comiccon de Montréal Numéro de kiosque : EXPÉDIER À : <i>Palais des congrès de Montréal</i> <i>163, rue Saint-Antoine Ouest</i> <i>Montréal (Québec) H2Z 1X8</i>	Palette _____ de _____
---	--------------------------------------